

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Tableau A : Premier cycle en arts et en sciences – droits de scolarité (temps plein)<sup>1</sup>, rabais provinciaux sur les droits de scolarité et bourses 2023-2024

	Premier cycle en arts				Premier cycle en sciences				Rabais provinciaux sur les droits de scolarité et bourses
	Droits de scolarité (temps plein) \$	Changement en pourcentage par rapport à 2022-2023	Droits de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux (temps plein) \$	Changement en pourcentage par rapport à 2022-2023	Droits de scolarité (temps plein) \$	Changement en pourcentage par rapport à 2022-2023	Droits de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux (temps plein) \$	Changement en pourcentage par rapport à 2022-2023	
<b>Nouveau-Brunswick</b>									
Mount Allison University	10 015	2,98 %	20 210	3,01 %	10 015	2,98 %	20 210	3,01 %	<b>Programme de bourses renouvelées pour frais de scolarité<sup>2</sup></b>
St. Thomas University	8 280	3,00 %	18 610	3,00 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
Université de Moncton	7 795	2,00 %	14 285	2,00 %	7 795	2,00 %	14 285	2,00 %	
University of New Brunswick	8 177	4,50 %	19 148	4,50 %	8 177	4,50 %	19 148	4,50 %	
<b>Nouvelle-Écosse</b>									
Acadia University	10 054	3,00 %	20 947	7,18 %	10 054	3,00 %	20 947	7,18 %	<b>Programme de bourse pour étudiants et étudiantes des universités de la Nouvelle-Écosse (temps plein)<sup>3</sup> 1 283 \$</b>
Atlantic School of Theology	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
Cape Breton University	9 045	2,97 %	18 090	2,97 %	9 045	2,97 %	18 090	2,97 %	
Dalhousie University	8 853	3,00 %	31 900	25,32 %	10 044	3,02 %	31 900	19,88 %	
Mount Saint Vincent University	8 928	3,00 %	17 855	3,00 %	9 371	3,00 %	18 298	3,00 %	
NSCAD University	9 580	3,00 %	21 451	3,00 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
Saint Mary's University	8 890	3,01 %	22 370	9,98 %	9 560	3,02 %	23 940	10,02 %	
St. Francis Xavier University	9 938	2,98 %	19 876	2,98 %	9 938	2,98 %	19 876	2,98 %	
University of King's College	8 853	3,00 %	31 900	25,32 %	10 044	3,02 %	31 900	19,88 %	
Université Sainte-Anne	8 764	3,00 %	14 425	23,95 %	10 062	3,00 %	14 425	11,84 %	
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>									
University of Prince Edward Island	6 828	3,93 %	14 838	3,95 %	6 828	3,93 %	14 838	3,95 %	<b>Bourse George Coles 3 000 \$; Bourse Island Advantage<sup>4</sup></b>

Source : Données fournies par les universités. Les droits de scolarité ne sont ni ajustés ni pondérés. Tous les frais sont arrondis au dollar le plus proche.

Nota : Les droits de scolarité présentés sont pour les personnes qui s'inscrivent pour la première fois à un programme en 2023-2024. Certaines universités offrent un rabais aux étudiants et étudiantes qui poursuivent leurs études et qui satisfont certains critères.

s. o. : sans objet

<sup>1</sup> « Temps plein » : charge de cours complète.

<sup>2</sup> Le programme de bourses renouvelées pour frais de scolarité fournit de l'aide financière fondée sur les besoins. Plus de renseignements, y compris les critères d'éligibilité sont disponibles à partir du lien suivant :

[https://www2.snb.ca/content/snb/fr/services/services\\_renderer.201496.Programme\\_de\\_bourses\\_renouvelées\\_pour\\_frais\\_de\\_scolarité.html](https://www2.snb.ca/content/snb/fr/services/services_renderer.201496.Programme_de_bourses_renouvelées_pour_frais_de_scolarité.html) Les droits de scolarité présentés ne tiennent pas compte de ces montants. Les droits de scolarité varient selon le programme.

<sup>3</sup> La Nouvelle-Écosse offre aux résidents et résidentes de la province un rabais conformément au programme de bourses pour étudiants et étudiantes des universités de la Nouvelle-Écosse. Plus de renseignements sur le programme sont disponibles à partir du lien suivant : <https://novascotia.ca/university-student-bursary/> Ces montants ne sont pas déduits des droits de scolarité présentés.

<sup>4</sup> L'Île-du-Prince-Édouard offre aux résidents et résidentes de la province la bourse George Coles d'une valeur de 3 000 \$ (annuellement). Bourse « Island Advantage » : Les résidents et résidentes de la province de familles à revenu faible ou moyen peuvent bénéficier d'une aide fondée sur leurs besoins en plus des autres bourses. Ces montants ne sont pas déduits des droits de scolarité présentés.